Option EPS : Kesako ?

publié le 24/01/2021

3h par semaine en seconde, première et terminale

L'enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques (APSA). Il l'engage également dans de nouvelles expériences collectives autour d'un projet et d'une étude thématique : par l'investissement de l'élève dans différents rôles sociaux et par une mise en activité, physique et réflexive, une occasion supplémentaire lui est donnée pour développer des compétences qu'il pourra valoriser dans son projet personnel d'orientation post-baccalauréat.L'enseignement optionnel d'EPS permet ainsi au lycéen de renforcer et d'élargir ses compétences par l'acquisition de nouvelles connaissances, capacités et attitudes qui prolongent celles acquises dans le cadre de l'enseignement commun. Il vise particulièrement à accroître l'autonomie de l'élève, à enrichir sa compréhension et son vécu des pratiques physiques sportives et artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société. Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation.

Pour en savoir plus cliquez ici (lien vers les programmes sur le site ministériel).

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.